

MAITRES EN CONTRAT PROVISOIRE

**Demande de congés pour raisons personnelles ou familiales
Année scolaire 2021 / 2022**

A transmettre à la DEEP ce.deep@ac-versailles.fr au plus tard le vendredi 26 février 2021, délai de rigueur

Je soussigné(e) :

NOM, Prénom :

<input type="checkbox"/> 1^{er} degré Ecole :	<input type="checkbox"/> 2nd degré Discipline : Etablissement(s) :
--	---

Sollicite pour l'année scolaire 2021 / 2022, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 (sauf motif n°4) :

un congé du au pour :

<input type="checkbox"/> donner des soins à un conjoint, au partenaire avec lequel je suis lié(e) par un Pacte civil de solidarité, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident d'une maladie grave	- Certificat médical d'un praticien hospitalier - Carte CDAPH
<input type="checkbox"/> élever un enfant âgé de moins de 8 ans	- Livret de famille complet
<input type="checkbox"/> suivre mon conjoint	- Attestation récente de l'employeur du conjoint
<input type="checkbox"/> convenances personnelles (3 mois maximum)	- Courrier motivé

Il s'agit de : **une 1^{ère} demande**

un renouvellement

Je reconnais être informé(e) que lorsque l'interruption du stage dure un an au moins, ma réintégration est subordonnée à la vérification, par un médecin agréé et éventuellement par le comité médical, de mon aptitude physique à l'exercice des fonctions afférentes à mon grade et à la participation au mouvement.

Date et signature de l'intéressé(e) :

Visa du Chef d'établissement :

Date :

NB : Le maître en congés pour raisons personnelles et familiales ne doit, en aucun cas, perdre le contact avec son administration d'origine (Rectorat – DEEP) et doit notamment tenir celle-ci informée de tout changement d'adresse.